



Information sur une succession parents enfants

Par **Mafabien**, le **14/07/2018** à **16:51**

BONJOUR marque de politesse[smile4]
Je suis divorcée en attente des partages d'une maison ou éventuellement d'une soultte. Au RSA je souhaiterais demander l'aspa en guise de retraite vu que je n'ai pas été déclaré durant une grosse partie de ma vie étant Marie à un artisan. ce que je sais de cette indemnisation de l'état, c'est que les enfants seront obligés de rembourser après mon décès. Aussi. Ma question est la suivante. Que puis-je faire maintenant avant de faire ma demande d'aspa, afin que les enfants n'aient pas à rembourser ? Puis-je faire une donation ? Car il semblerait que pour cette allocation, il ne faut pas bénéficier d'aucune sorte de biens, qu'elle soit en argent ou en immobilier ! Dans l'instant présent, ces partages ont eu lieu chez le notaire, mais sont en attente car c'est mon ex mari qui se trouve dans la maison.
MERCI marque de politesse[smile4]